



AMBASSADE DU PORTUGAL  
BRUXELLES

Proc. : 2-C-1

N° : 219

L'Ambassade du Portugal à Bruxelles présente ses meilleurs compliments au Secrétariat Général du Conseil de Coopération Douanière et a l'honneur de lui transmettre en annexe la lettre de ratification du Portugal – et sa traduction en langue française - relative au Protocole de Révision de la Convention Internationale pour la Simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers.

L'Ambassade du Portugal remercie le Secrétariat Général du Conseil de Coopération Douanière de sa bienveillance et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.

Bruxelles, le 14 avril 2005.

